

CH_VB 82.052 vom 30. November 1982

Bundesverwaltung, 1982-11-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_82.052

FR: CH_VB 82.052 du 30 novembre 1982

IT: CH_VB 82.052 del 30 novembre 1982

Erwägungen

E. 30

November 1982 N 1535 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 Arbeitszeitverkürzung durchzuführen. Was den Arbeitgeberverband diese Vorlage eigentlich angeht, ist doch zu fragen. Erstaunlich ist seine Haltung nicht. Es gibt nie einen geeigneten Zeitpunkt von dieser Seite her. Es gab ihn nicht zur Zeit der Hochkonjunktur, es gibt ihn nicht zur Zeit der Rezession, es gibt nie einen Zeitpunkt, der dem Arbeitgeberverband zur Realisierung sozialpolitischer Forderungen günstig erscheint. Wenn es nach den Prognosen dieser Herren geht, bricht die Schweizer Wirtschaft alle Jahre einmal zusammen. Die Demonstration vom 27. November hat gezeigt, dass die Lohnabhängigen bereit sind, für ihre Rechte, für die Arbeitszeitverkürzung, einzustehen. Die Gewerkschaften können mobilisieren. Eine Demonstration ist noch keine Kampfmassnahme; sie ist lediglich eine Willenskundgebung. Die Auseinandersetzung um die Arbeitszeitverkürzung wird nur zum Teil in diesem Parlament ausgetragen. Ich glaube, es gibt auch aus unternehmerischer Sicht sehr viele sozialpolitische Überlegungen, die es ermöglichen sollten, dem Bundesrat zu folgen. M. Bonnard: Le groupe libéral appuie la majorité de la commission et vous invite à rejeter la proposition de la minorité. Nous sommes, à dire vrai, dans une situation assez inhabituelle à l'égard du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral est compétent, c'est indiscutable, pour fixer la durée du travail mais il est tout aussi indiscutable que nous sommes compétents pour arrêter le budget, y compris les dépenses du personnel. Notre collègue M. Müller nous a dit tout à l'heure qu'en suivant la Commission des finances, nous pourrions bien, en fait, empêcher le Conseil fédéral d'exercer ses pouvoirs et même que nous le désavouerions. Personnellement, je n'en crois rien. M. Müller sait très bien que, lorsque les partenaires sociaux discutent des conditions de travail dans une branche industrielle, ils le font par l'intermédiaire de délégations de négociation. Ces délégations doivent présenter le résultat des négociations aux organes compétents du syndicat patronal ou ouvrier. Ces organes demeurent libres de ratifier ou, au contraire, de refuser de ratifier le résultat des négociations qui ont été menées. Etant donné les compétences respectives du Conseil fédéral en matière de fixation de la durée du travail et de l'Assemblée fédérale en ce qui concerne le budget, je considère que la position du Conseil fédéral est la même que celle d'un négociateur patronal. L'accord qu'il trouve avec les associations de personnel est soumis finalement à la ratification de l'Assemblée fédérale par la voie de l'arrêté sur le budget. Je considère donc que, si nous refusons de ratifier cet accord, nous ne faisons qu'exercer nos compétences sans désavouer pour autant le Conseil fédéral, dont c'était la tâche de négocier. En ce qui nous concerne, d'autre part, nous refuserons de nous laisser enfermer dans un débat ou dans un combat pour ou contre les fonctionnaires. Nous avons dit à plusieurs reprises à cette tribune que notre pays a la chance d'avoir un corps de fonctionnaires intègres, travailleurs et consciencieux. Pour conserver à cette administration ses qualités essentielles, nous avons ici le devoir de rémunérer correctement nos

fonctionnaires et de leur offrir de bonnes conditions de travail. Nous tenons à dire aussi que nous ne sommes pas opposés au principe de la réduction de la durée du travail et que nous ne refusons pas davantage des aménagements à la place de travail pour des fonctions particulièrement pénibles. Nous disons en revanche aujourd'hui qu'une réduction généralisée de l'horaire de travail n'est justifiée ni par la situation du personnel d'autres secteurs ni par la situation économique générale ni, enfin, par l'état de nos finances. Pour savoir si notre personnel est bien traité, il convient en particulier de comparer sa situation à celle du personnel d'autres secteurs. A nos yeux, cette comparaison doit être globale et non seulement sectorielle. Elle doit être faite sur la base de l'ensemble des éléments qui constituent le statut du personnel dans chacun des secteurs considérés. Dans une telle comparaison, la position de la fonction publique fédérale est bonne. Nous considérons que la fonction fédérale est largement compétitive. La rémunération est bonne, voire très bonne. La Confédération est dans le peloton de tête, sauf peut-être pour les fonctions tout à fait supérieures. Le régime des vacances est généreux. La règle est: quatre semaines, cinq semaines à partir de 50 ans, six semaines à partir de 60 ans. La caisse de retraite est, elle aussi, généreuse, beaucoup plus large que ce que l'on trouve dans l'industrie privée et, contrairement à ce que disait M. Müller tout à l'heure, je prétends que cette caisse de retraite très large intéresse aussi les jeunes. Et d'ailleurs, tous ceux qui entrent dans les fonctions fédérales n'ont pas nécessairement 20 ans. Il y a aussi des hommes de 25, 30 ou 35 ans, qui ont le souci de la caisse de retraite. Enfin et surtout, la sécurité de l'emploi est garantie. Cette sécurité est ressentie actuellement par les fonctionnaires fédéraux comme un très grand bienfait. La preuve est d'ailleurs facile à administrer: c'est le fait que, depuis que le chômage s'étend dans ce pays, les fonctionnaires qui quittent l'administration fédérale sont beaucoup moins nombreux. Cela a mis d'ailleurs les PTT dans une situation délicate puisqu'ils ont dû réclamer une augmentation du personnel pour l'année 1982, résultant précisément de ce fait. On pourrait allonger la liste des éléments de comparaison. Cela ne ferait que confirmer d'une façon générale que la fonction publique fédérale, même avec un horaire de travail hebdomadaire de 44 heures, est compétitive. La réduction de la durée du travail n'est pas compatible non plus, disons-nous, avec la situation économique générale. Nous sommes confrontés à un climat mondial morose dans lequel la concurrence devient de plus en plus vive et nous abordons cette phase de mutations profondes avec de sérieux handicaps, qui sont par exemple notre pauvreté en matières premières ou la cherté de notre main-d'œuvre. Ces handicaps sont d'autant plus graves que notre économie ne peut vivre que grâce aux exportations. Dans ce combat, nos seules forces sont notre matière grise et notre travail. En réduisant notre effort sur ce point, nous nous privons d'un atout de première valeur et nous risquerions d'avoir finalement dans l'industrie privée un chômage qui dépasserait largement les 4000 et quelques postes que le Conseil fédéral entend créer par la réduction de la durée du travail. Peu nous importe qu'un certain nombre de travailleurs en soient déjà à 42 heures. En suivant le même chemin, la Confédération - qui, je vous le rappelle, est le plus gros employeur en Suisse et qui entraînerait immédiatement dans son sillage l'ensemble des cantons - accélère le mouvement vers la réduction de la durée du travail au moment où nous avons le plus besoin de travailler beaucoup et en tout cas plus que nos concurrents. Quant à la situation des finances fédérales, elle vous est parfaitement connue. Dans ce cadre, on doit donner une double signification à la décision du Conseil fédéral: premièrement, elle nous coûtera 229 millions en personnel supplémentaire; deuxièmement, elle équivaut à une augmentation du salaire-horaire réel de 4,5 pour cent représentant une dépense, occulte, il est vrai, mais une dépense tout de

même, de 103 millions au moment où le Conseil fédéral annonce des déficits qui devraient rapidement avoiser 2 milliards. Notre groupe refuse des dépenses supplémentaires qui ne sont pas justifiées par des raisons absolument impérieuses. Or, nous l'avons dit, il n'y a pas en l'état actuel de tels motifs en ce qui concerne la fonction publique fédérale. Nous vous invitons dès lors à voter la proposition de la majorité et à refuser celle de la minorité de la commission. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr La séance est levée à 13 h 00

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 Budget de la Confédération 1983 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1982 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 82.052 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 30.11.1982 - 08:00 Date Data Seite 1520-1535 Page Pagina Ref. No 20 010 998 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.